

(λ)

(1)

[N° 4 — XI]

XI

BUDGET

DU

CORPS DE LA GENDARMERIE

POUR L'EXERCICE 1905.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le projet de Budget du Corps de la Gendarmerie pour l'exercice 1903 s'élève à fr. 8,649,308 25

Les crédits alloués par le Budget de 1904 montent à . . . 8,723,967 69

DIMINUTION. fr. 74,659 44

La comparaison entre les deux exercices s'établit de la manière suivante pour les deux sections du Budget :

A. — Dépenses ordinaires.

Exercice 1903 fr. 7,228,713 25

— 1904 7,181,347 69

AUGMENTATION. fr. 47,365 56

B. — Dépenses exceptionnelles.

Exercice 1903 fr. 1,420,593 »

— 1904 1,542,620 »

DIMINUTION. fr. 122,025 »

Soit en moins pour l'exercice 1903. fr. 74,659 44

L'augmentation des dépenses ordinaires et les propositions de dépenses exceptionnelles se justifient comme il suit :

PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CHAPITRE 1^{er}.ART. 1^{er}. — Traitements et autres allocations et prestations.

Crédit demandé pour 1903. fr. 7,193,713 25

— alloué pour 1904 7,136,347 69

AUGMENTATION. fr. 57,365 56

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Cette augmentation résulte :

1° De la création projetée de brigades à Romedenne, à Ruyen et à Tamise, et du renforcement devenu nécessaire des brigades de Momignies, Rochelort et Lessines, ainsi que de modifications à apporter dans la composition d'autres brigades.

A ces fins, l'effectif de la gendarmerie sera augmenté de 2 sous-officiers et de 12 gendarmes.

La charge permanente résultant de cette augmentation d'effectif et des modifications dans la répartition des gendarmes en 3 classes, en tenant compte de la réduction provenant de changements aux cadres des sous-officiers, atteindra fr. 30,150 56
(voir litt. a, b, c, d, g, j, o, p, q, r).

2° Litt. e. L'augmentation de 25,000 francs prévue est nécessaire pour couvrir les frais de location de bâtiments destinés aux gendarmes mariés qui ne peuvent se loger dans les casernes actuelles, et pour pourvoir au casernement de nouvelles brigades 25,000 »

3° Litt. u (nouveau). Dans l'intérêt de l'instruction du corps de la gendarmerie, il y a lieu de doter les diverses unités de l'ouvrage : *Lois pénales usuelles en vigueur en Belgique avec traduction flamande*, et de leur fournir un abonnement au *Recueil périodique des lois et arrêtés d'administration générale*. L'acquisition des *Lois pénales usuelles* est prévue aux dépenses exceptionnelles.

La charge permanente constituée par l'abonnement au *Recueil des lois et arrêtés* s'élève à 2,215 »

SOIT EN PLUS. fr. 57,365 56

CHAPITRE II.

ART. 2. — Pensions et secours.

Crédit demandé pour 1905 fr. 38,000 »

— alloué pour 1904 45,000 »

DIMINUTION. fr. 10,000 »

Le chiffre nouveau du crédit est en concordance avec le montant des dépenses présumées.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.

CHAPITRE III.

ART. 3. — *Amélioration du casernement : bâtiments et mobilier.*

Crédit demandé : 1,400,000 francs.

Ce crédit forme la suite de ceux qui ont été votés aux Budgets des cinq derniers exercices.

Une partie de la somme est nécessaire pour la continuation des travaux de la caserne destinée à l'escadron mobile installé provisoirement à Tervueren ; le surplus sera employé à la construction de bâtiments à affecter au logement de diverses brigades tant anciennes que nouvelles, à l'amélioration ou à l'achèvement des installations existant dans un certain nombre de localités, à l'achat, dans d'autres localités, de bâtiments déjà occupés par la gendarmerie ou d'immeubles à approprier à l'usage de casernes, enfin à l'acquisition d'objets d'ameublement.

ART. 4. — *Frais d'équipement et d'armement des hommes nommés aux emplois nouvellement créés.*

Crédit demandé : 3,780 francs.

Cette allocation est la conséquence de la création projetée de nouvelles brigades à Romedenne, à Ruyen et à Tamise, et du renforcement des brigades de Momignies, Rochefort et Lessines.

ART. 5. — *Acquisition d'objets de couchage pour les hommes nommés aux emplois nouvellement créés.*

Crédit demandé : 2,100 francs.

Par suite de la reprise par l'État du couchage de la gendarmerie (loi du 28 juin 1899), toute augmentation d'effectif entraîne une dépense de 150 francs par homme pour acquisition d'objets de couchage.

Il y aura lieu, en 1903, de pourvoir à cette dépense pour 14 hommes.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 6 (nouveau). — *Acquisition de banderoles de carabine pour les hommes montés.*

Crédit demandé : 12,500 francs.

Cette acquisition est la conséquence de l'adoption de la carabine à répétition modèle 1889.

ART. 7 (nouveau). — *Acquisition d'exemplaires de l'ouvrage : Lois pénales usuelles.*

Crédit demandé : 2,215 francs.

Dans l'intérêt de l'instruction du corps de la gendarmerie, il y a lieu de doter les diverses unités de l'ouvrage : *Lois pénales usuelles en vigueur en Belgique avec traduction flamande.*

(6)

PROJET DE LOI.

WETSONTWERP.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Nos Ministres de la Guerre et des Finances et des Travaux publics, et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom aux Chambres législatives par Notre Ministre des Finances et des Travaux publics :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Corps de la Gendarmerie pour l'exercice 1905 est fixé :

1° Pour les dépenses ordinaires, à la somme de sept millions deux cent vingt-huit mille sept cent treize francs vingt-cinq centimes fr. 7,228,713 25

2° Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de un million quatre cent vingt mille cinq cent nonante-cinq francs 1,420,595 »

Soit ensemble à la somme de huit millions six cent quarante-neuf mille trois cent huit francs vingt-cinq centimes. 8,649,508 25 conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Laeken, le 8 octobre 1904.

LEOPOLD II,

KONING DER BELGEN,

Aan allen, tegenwoordigen en toekomstenden, Heil!

Op voorstel van Onze Ministers van Oorlog en van Financiën en Openbare Werken en volgens advies van Onzen Ministerraad,

WIJ HEBBEN BESLOTEN EN WIJ BESLUITEN :

Het volgend wetsontwerp zal in Onzen naam door Onzen Minister van Financiën en Openbare Werken aan de Wetgevende Kamers ter overweging worden aangeboden :

EENIG ARTIKEL.

De Begroeting van het Korps der Gendarmerie voor het dienstjaar 1905 is vastgesteld :

1° Voor de gewone uitgaven, op de som van zeven miljoen twee honderd acht en twintigduizend zeven honderd dertien frank vijf en twintig centiemen. fr. 7,228,713 25

2° Voor de uitzonderlijke uitgaven, op de som van één miljoen vier honderd twintigduizend vijf honderd vijf en negentig frank 1,420,595 »

Te zamen op de som van acht miljoen zes honderd negen en veertig duizend drie honderd en acht frank vijf en twintig centiemen. fr. 8,649,508 25 overeenkomstig de hierbij gevoegde tabel.

Gegeven te Laeken, den 8^e October 1904.**LÉOPOLD.**

PAR LE ROI :

*Le Ministre de la Guerre,***A. COUSEBANT D'ALKEMADE.**

*Le Ministre des Finances
et des Travaux publics,*

VAN 'S KONINGS WEGE :

De Minister van Oorlog,

*De Minister van Financiën
en Openbare Werken,*

C^{te} DE SMET DE NAEYER.

BUDGET DE LA GENDARMERIE POUR L'EXERCICE 1903.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.			
CHAPITRE I^{er}.			
1	Traitements et autres allocations et prestations	7,193,713 25	7,193,713 25
CHAPITRE II.			
2	Pensions et secours	35,000 »	35,000 »
TOTAL. . . . fr.			7,228,713 25
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.			
CHAPITRE III.			
3	Amélioration du casernement : bâtiments et mobilier	1,400,000 »	1,420,595 »
4	Frais d'équipement et d'armement des hommes nommés aux emplois nouvellement créés	3,780 »	
5	Acquisition d'objets de couchage pour les hommes nommés aux emplois nouvellement créés	2,100 »	
6	Acquisition de banderoles de carabine pour les hommes montés	12,500 »	
7	Acquisition d'exemplaires de l'ouvrage : <i>Lois pénales usuelles</i>	2,215 »	
TOTAL DU BUDGET DE LA GENDARMERIE. . . . fr.			8,649,308 25

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 8 octobre 1904.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre de la Guerre,
A. COUSEBANT D'ALKEMADE.

Le Ministre des Finances et des Travaux publics,
C^{te} DE SMET DE NAEYER.

BEGROOTING DER GENDARMERIE VOOR HET DIENSTJAAR 1905.

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
EERSTE SECTIE. — GEWONE UITGAVEN.			
HOOFDSTUK I.			
1	Jaarwedden en andere toekenningen en verstrekkingen	7,193,715 25	7,193,715 25
HOOFDSTUK II.			
2	Pensioenen en hulpelden	35,000 •	35,000 •
TOTAAL. . . . fr.			7,228,715 25
TWEEDE SECTIE. — UITZONDERLIJKE UITGAVEN.			
HOOFDSTUK III.			
3	Verbetering der kazerneering : gebouwen en meubilerie	1,400,000 •	1,420,595 •
4	Uitrustings- en bewapeningskosten van de tot de nieuwgemaakte ambten benoemde manschappen	3,780 •	
5	Aanschaffing van nachtlegeringvoorwerpen voor de tot de nieuwgemaakte ambten benoemde manschappen	2,100 •	
6	Aanschaffing van karabijnbandelieren voor de bereden manschappen.	12,500 •	
7	Aanschaffing van afdruksels van het boekwerk : <i>Lois pénales usuelles</i>	2,215 •	
TOTAAL VAN DE BEGROOTING DER GENDARMERIE. . . . fr.			8,649,308 25

Gezien en goedgekeurd om gehecht te worden aan Ons besluit
van 8ⁿ October 1904.

LÉOPOLD.

VAN 'S KONINGS WEGE :

De Minister van Oorlog,
A. COUSEBANT D'ALKEMADE.

De Minister van Financiën en Openbare Werken,
C^{te} DE SMET DE NAEYER.

(10)

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU CORPS DE LA GENDARMERIE

pour l'exercice 1905.

BUDGET DE L'EXERCICE 1903.

N° DES ARTICLES.		LIGNES des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		CRÉDITS	CRÉDITS															
					demandés	alloués															
					pour l'exercice	pour l'exercice															
					1905.	1904.															
GENDARMERIE (a). PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES. CHAPITRE 1^{er}. Traitements et autres allocations et prestations. Traitements. <table><tr><td colspan="2">EFFECTIF.</td><td></td></tr><tr><td>HOMMES.</td><td>CHEVAUX.</td><td></td></tr><tr><td>71</td><td>86</td><td></td></tr><tr><td>3,168</td><td>1,795</td><td></td></tr><tr><td>5,239</td><td>1,879</td><td></td></tr></table> 1^o Officiers de tous grades fr. 288,500 25 2^o Sous-officiers, brigadiers et gendarmes 4,510,710 . 3^o Indemnités aux officiers de l'escadron mobile et d'instruction, au capitaine adjudant-major et à l'officier adjoint à l'état-major du corps 4,200 . 4^o Indemnités de marche aux officiers 6,000 . 5^o Indemnités aux sous-officiers instructeurs de l'escadron mobile et d'instruction 6,000 . 6^o Indemnités aux sous-officiers administrateurs. 7,600 . 7^o Indemnités aux sous-officiers, brigadiers et gendarmes mariés, veufs avec enfants, ou divorcés ayant la garde de leurs enfants, qui se déplacent momentanément pour assister aux manœuvres ou sont détachés hors de leur garnison dans un but de sécurité générale. Indemnités aux gendarmes chargés d'accompagner les commandants de district aux revues annuelles des permissionnaires. 40,500 . 8^o Indemnités au personnel de la brigade de sûreté de Laeken 5,070 . 9^o Indemnités de premier équipement aux sous-officiers promus officiers 2,000 . 10^o Indemnités pour l'achat d'un cheval id. id. 4,000 . 11^o Haute paie pour les chevrons d'ancienneté et pour la décoration militaire. Supplément de solde aux sous-officiers, brigadiers et gendarmes employés hors de leur résidence dans un but de sécurité générale. 379,500 . 12^o Première mise d'habillement et d'équipement pour les gendarmes nouvellement admis, savoir : 96 hommes à cheval, à 500 francs 48,000 . 60 — à pied, à 150 francs 9,000 . 57,000 . TOTAL. fr. 5,510,880 25 A DÉDUIRE, pour vacances et congés 1,800 . 5,509,080 25 Fourrages. 1^o Indemnités de monture aux officiers 45,000 . 2^o 192,720 rations en nature pour les chevaux des sous-officiers et gendarmes qui résident dans les villes de garnison, où le service des fourrages est assuré par la régie, à fr. 1 27 244,754 40 3^o 461,725 journées d'indemnité représentative pour ceux qui résident dans les communes rurales, où le service n'est pas assuré par la régie, à fr. 1 34 618,711 50 654,445 TOTAL. fr. 906,465 90 A DÉDUIRE, pour incomplets 4,990 90 901,475 00 Entretien de la buffetterie et du harnachement. 1^o 1,375 gendarmes à pied, à 1 franc par an fr. 1,375 . 2^o 1,703 — à cheval, à 2 francs par an 3,586 . 3,168 4,961 . Couchage des hommes. 1,156,320 journées de couchage des hommes, à raison de 5 centimes 57,816 . A REPORTER. fr. 6,273,552 25 7,193,713 25 7,136,347 69							EFFECTIF.			HOMMES.	CHEVAUX.		71	86		3,168	1,795		5,239	1,879	
EFFECTIF.																					
HOMMES.	CHEVAUX.																				
71	86																				
3,168	1,795																				
5,239	1,879																				

DEVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFERENCES.		CRÉDITS alloués pour l'exercice 1903.	DÉPENSES de l'exercice 1902	OBSERVATIONS.																																																																																																																														
AUGMENTATION.	DIMINUTION																																																																																																																																	
				(a) Ce Corps est composé d'un état-major et de neuf compagnies, comportant l'effectif ci après:																																																																																																																														
				Officiers.																																																																																																																														
				<table><tr><th>Officiers de gendarmerie</th><th>Officiers comptables, médecin et vétérinaire</th><th>Chevaux</th><th>GRADES.</th><th>TRAIITEM. annuel</th><th>MONTANT.</th></tr><tr><td>1</td><td>»</td><td>3</td><td>Lieutenant-général</td><td>18,500 »</td><td>18,500 »</td></tr><tr><td>1</td><td>»</td><td>2</td><td>Lieutenant-colonel</td><td>7,100 »</td><td>7,100 »</td></tr><tr><td>3</td><td>»</td><td>6</td><td>Majors</td><td>6,500 »</td><td>18,000 »</td></tr><tr><td>»</td><td>1</td><td>»</td><td>Capitaine en premier quartier maître</td><td>4,300 »</td><td>4,300 »</td></tr><tr><td>»</td><td>1</td><td>»</td><td>— en second administrateur d'hôpital</td><td>3,650 »</td><td>3,650 »</td></tr><tr><td>»</td><td>1</td><td>1</td><td>Médecin de régiment de 2^e classe</td><td>5,100 »</td><td>5,100 »</td></tr><tr><td>»</td><td>1</td><td>1</td><td>Vétérinaire de régiment</td><td>5,100 »</td><td>5,100 »</td></tr><tr><td>11</td><td>»</td><td>22</td><td>Capitaines commandants dont 1 adj.-major</td><td>8,100 »</td><td>56,100 »</td></tr><tr><td>11</td><td>»</td><td>11</td><td>— en second</td><td>4,200 »</td><td>46,200 »</td></tr><tr><td>20</td><td>»</td><td>20</td><td>Lieutenants</td><td>3,250 »</td><td>65,000 »</td></tr><tr><td>20</td><td>»</td><td>20</td><td>Sous-lieutenants</td><td>2,950 »</td><td>59,000 »</td></tr><tr><td>67</td><td>4</td><td>86</td><td></td><td></td><td>288,950 »</td></tr><tr><td>71</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr></table>	Officiers de gendarmerie	Officiers comptables, médecin et vétérinaire	Chevaux	GRADES.	TRAIITEM. annuel	MONTANT.	1	»	3	Lieutenant-général	18,500 »	18,500 »	1	»	2	Lieutenant-colonel	7,100 »	7,100 »	3	»	6	Majors	6,500 »	18,000 »	»	1	»	Capitaine en premier quartier maître	4,300 »	4,300 »	»	1	»	— en second administrateur d'hôpital	3,650 »	3,650 »	»	1	1	Médecin de régiment de 2 ^e classe	5,100 »	5,100 »	»	1	1	Vétérinaire de régiment	5,100 »	5,100 »	11	»	22	Capitaines commandants dont 1 adj.-major	8,100 »	56,100 »	11	»	11	— en second	4,200 »	46,200 »	20	»	20	Lieutenants	3,250 »	65,000 »	20	»	20	Sous-lieutenants	2,950 »	59,000 »	67	4	86			288,950 »	71																																															
Officiers de gendarmerie	Officiers comptables, médecin et vétérinaire	Chevaux	GRADES.	TRAIITEM. annuel	MONTANT.																																																																																																																													
1	»	3	Lieutenant-général	18,500 »	18,500 »																																																																																																																													
1	»	2	Lieutenant-colonel	7,100 »	7,100 »																																																																																																																													
3	»	6	Majors	6,500 »	18,000 »																																																																																																																													
»	1	»	Capitaine en premier quartier maître	4,300 »	4,300 »																																																																																																																													
»	1	»	— en second administrateur d'hôpital	3,650 »	3,650 »																																																																																																																													
»	1	1	Médecin de régiment de 2 ^e classe	5,100 »	5,100 »																																																																																																																													
»	1	1	Vétérinaire de régiment	5,100 »	5,100 »																																																																																																																													
11	»	22	Capitaines commandants dont 1 adj.-major	8,100 »	56,100 »																																																																																																																													
11	»	11	— en second	4,200 »	46,200 »																																																																																																																													
20	»	20	Lieutenants	3,250 »	65,000 »																																																																																																																													
20	»	20	Sous-lieutenants	2,950 »	59,000 »																																																																																																																													
67	4	86			288,950 »																																																																																																																													
71																																																																																																																																		
				A AJOUTER :																																																																																																																														
				Pour le supplément des capitaines et des lieutenants qui comptent respectivement 25 et 12 ans de grade d'officier	1,000 »																																																																																																																													
				TOTAL fr.	289,950 »																																																																																																																													
				A déduire 1/2 % pour médicaments	1,449 75																																																																																																																													
				RESTE fr.	288,500 25																																																																																																																													
				Sous-officiers, brigadiers et gendarmes.																																																																																																																														
				<table><tr><th>Hommes</th><th>Chevaux.</th><th>GRADES.</th><th>TRAIITEM. annuel.</th><th>MONTANT</th><th>Nombre de journées d'indemnités de fourrages.</th></tr><tr><td>4</td><td>4</td><td>Adjudants-sous-officiers</td><td>2,250</td><td>9,000 »</td><td>1,460</td></tr><tr><td>10</td><td>10</td><td>Adjudants de compagnie</td><td>2,200</td><td>22,000 »</td><td>3,650</td></tr><tr><td>42</td><td>42</td><td>Marechaux des logis chefs. { à cheval.</td><td>2,100</td><td>88,200 »</td><td>15,350</td></tr><tr><td>31</td><td>»</td><td>» { à pied</td><td>1,800</td><td>55,800 »</td><td>»</td></tr><tr><td>80</td><td>80</td><td>Premiers marechaux-des-logis { à cheval</td><td>2,020</td><td>179,180 »</td><td>32,485</td></tr><tr><td>49</td><td>»</td><td>» { à pied</td><td>1,750</td><td>84,770 »</td><td>»</td></tr><tr><td>10</td><td>10</td><td>Marechaux-des-logis fourriers { à cheval</td><td>2,000</td><td>20,000 »</td><td>3,650</td></tr><tr><td>81</td><td>81</td><td>» { commandants { à cheval</td><td>1,970</td><td>159,570 »</td><td>29,565</td></tr><tr><td>92</td><td>»</td><td>Marechaux-des-logis { de brigade { à pied</td><td>1,710</td><td>157,520 »</td><td>»</td></tr><tr><td>123</td><td>123</td><td>» { en sous-ordre { à cheval</td><td>1,880</td><td>231,240 »</td><td>44,895</td></tr><tr><td>112</td><td>»</td><td>» { à pied</td><td>1,620</td><td>181,140 »</td><td>»</td></tr><tr><td>74</td><td>74</td><td>Brigadiers { à cheval</td><td>1,540</td><td>113,960 »</td><td>27,010</td></tr><tr><td>52</td><td>»</td><td>» { à pied</td><td>1,320</td><td>68,640 »</td><td>»</td></tr><tr><td>550</td><td>550</td><td>Gendarmes de 1^{re} classe { à cheval</td><td>1,160</td><td>803,000 »</td><td>200,750</td></tr><tr><td>410</td><td>»</td><td>» { à pied</td><td>1,210</td><td>508,400 »</td><td>»</td></tr><tr><td>620</td><td>620</td><td>— de 2^e classe { à cheval</td><td>1,380</td><td>855,600 »</td><td>226,500</td></tr><tr><td>460</td><td>»</td><td>» { à pied</td><td>1,160</td><td>535,600 »</td><td>»</td></tr><tr><td>190</td><td>190</td><td>— de 3^e classe { à cheval</td><td>1,520</td><td>280,400 »</td><td>69,350</td></tr><tr><td>169</td><td>»</td><td>» { à pied</td><td>1,110</td><td>187,500 »</td><td>»</td></tr><tr><td>3,168</td><td>1,793</td><td></td><td></td><td>4,516,710 »</td><td>654,445</td></tr></table>	Hommes	Chevaux.	GRADES.	TRAIITEM. annuel.	MONTANT	Nombre de journées d'indemnités de fourrages.	4	4	Adjudants-sous-officiers	2,250	9,000 »	1,460	10	10	Adjudants de compagnie	2,200	22,000 »	3,650	42	42	Marechaux des logis chefs. { à cheval.	2,100	88,200 »	15,350	31	»	» { à pied	1,800	55,800 »	»	80	80	Premiers marechaux-des-logis { à cheval	2,020	179,180 »	32,485	49	»	» { à pied	1,750	84,770 »	»	10	10	Marechaux-des-logis fourriers { à cheval	2,000	20,000 »	3,650	81	81	» { commandants { à cheval	1,970	159,570 »	29,565	92	»	Marechaux-des-logis { de brigade { à pied	1,710	157,520 »	»	123	123	» { en sous-ordre { à cheval	1,880	231,240 »	44,895	112	»	» { à pied	1,620	181,140 »	»	74	74	Brigadiers { à cheval	1,540	113,960 »	27,010	52	»	» { à pied	1,320	68,640 »	»	550	550	Gendarmes de 1 ^{re} classe { à cheval	1,160	803,000 »	200,750	410	»	» { à pied	1,210	508,400 »	»	620	620	— de 2 ^e classe { à cheval	1,380	855,600 »	226,500	460	»	» { à pied	1,160	535,600 »	»	190	190	— de 3 ^e classe { à cheval	1,520	280,400 »	69,350	169	»	» { à pied	1,110	187,500 »	»	3,168	1,793			4,516,710 »	654,445
Hommes	Chevaux.	GRADES.	TRAIITEM. annuel.	MONTANT	Nombre de journées d'indemnités de fourrages.																																																																																																																													
4	4	Adjudants-sous-officiers	2,250	9,000 »	1,460																																																																																																																													
10	10	Adjudants de compagnie	2,200	22,000 »	3,650																																																																																																																													
42	42	Marechaux des logis chefs. { à cheval.	2,100	88,200 »	15,350																																																																																																																													
31	»	» { à pied	1,800	55,800 »	»																																																																																																																													
80	80	Premiers marechaux-des-logis { à cheval	2,020	179,180 »	32,485																																																																																																																													
49	»	» { à pied	1,750	84,770 »	»																																																																																																																													
10	10	Marechaux-des-logis fourriers { à cheval	2,000	20,000 »	3,650																																																																																																																													
81	81	» { commandants { à cheval	1,970	159,570 »	29,565																																																																																																																													
92	»	Marechaux-des-logis { de brigade { à pied	1,710	157,520 »	»																																																																																																																													
123	123	» { en sous-ordre { à cheval	1,880	231,240 »	44,895																																																																																																																													
112	»	» { à pied	1,620	181,140 »	»																																																																																																																													
74	74	Brigadiers { à cheval	1,540	113,960 »	27,010																																																																																																																													
52	»	» { à pied	1,320	68,640 »	»																																																																																																																													
550	550	Gendarmes de 1 ^{re} classe { à cheval	1,160	803,000 »	200,750																																																																																																																													
410	»	» { à pied	1,210	508,400 »	»																																																																																																																													
620	620	— de 2 ^e classe { à cheval	1,380	855,600 »	226,500																																																																																																																													
460	»	» { à pied	1,160	535,600 »	»																																																																																																																													
190	190	— de 3 ^e classe { à cheval	1,520	280,400 »	69,350																																																																																																																													
169	»	» { à pied	1,110	187,500 »	»																																																																																																																													
3,168	1,793			4,516,710 »	654,445																																																																																																																													
57,365 50	•	7,008,721 99	6,519,121 62																																																																																																																															
57,365 50	•	7,008,721 99	6,519,121 62																																																																																																																															

BUDGET DE L'EXERCICE 1903.

N° DES ARTICLES.	LITTÉRAS des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
			demandés pour l'exercice 1905.	alloués pour l'exercice 1904.
		REPORT. fr. 6,275,332 25	7,195,715 25	7,136,347 69
		Casernement.		
e.		Entretien des casernes. Loyers de locaux et du mobilier	555,000 »	
f.		Abonnement téléphonique des brigades	110,000 »	
		Dépenses diverses.		
g.		Frais de bureau des officiers et des sous-officiers.	100,000 »	
h.		Id. des différents chefs de service du génie	5,000 »	
i.		Moyens de transport aux troupes en marche	15,400 »	
j.		Frais de route, de séjour, de déménagement et de tournée des officiers de gendarmerie. Voyages des officiers admis à la pension, pour se rendre dans le lieu de leur domicile à l'intérieur du royaume. Frais de route et de séjour dus aux officiers et au personnel du génie à l'occasion de voyages effectués pour l'entretien des casernes de gendarmerie. Frais de route et de séjour aux officiers de l'armée, membres des jurys des examens de la gen- darmerie.	26,016 »	
k.		Indemnités du chef de travail extraordinaire ou supplémentaire à ces officiers et à ce per- sonnel ainsi qu'aux chefs de brigade pour la direction ou la surveillance de ces travaux.	5,000 »	
l.		Frais de déménagement des sous-officiers, brigadiers et gendarmes.	6,000 »	
m.		Armement et munitions.	50,000 »	
n.		Service sanitaire des officiers, sous-officiers et gendarmes ainsi que des chevaux de la gen- darmerie.	44,210 »	
o.		Transport de fonds, d'effets, etc.	8,890 »	
p.		Dépenses imprévues non libellées au Budget, achat de décorations militaires, pertes de chevaux dans l'exécution d'un service commandé, traitement des officiers en non-activité, etc.	4,310 »	
q.		Allocation pour l'entretien des écuries et la ferrure des chevaux de l'escadron mobile et d'instruction.	5,400 »	
r.		Allocation pour l'achat de petit matériel pour les écuries.	12,400 »	
s.		Frais d'entretien dans les hôpitaux des sous-officiers, brigadiers et gendarmes mariés.	12,000 »	
t.		Fonds d'instruction	750 »	
u.		Abonnement au <i>Recueil des lois et arrêtés</i>	2,215 »	
		TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} fr.	7,195,715 25	7,136,347 69
		CHAPITRE II.		
		Pensions et secours.		
2	»	Pensions temporaires et arriérées; paiement des termes de pension échus avant l'inscription au Grand- Livre; secours à des gendarmes et anciens gendarmes, à leurs veuves et à leurs familles; secours à des gendarmes réformés pour des infirmités contractées par le fait du service et qui ne leur donnent pas droit à une pension	35,000 »	45,000 »
		TOTAL DU CHAPITRE II. fr.	35,000 »	45,000 »
		DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.		
		CHAPITRE III.		
		Services divers.		
3	»	Amélioration du casernement : bâtiments et mobilier	1,400,000 »	1,246,000 »
4	»	Frais d'équipement et d'armement des hommes nommés aux emplois nouvellement créés : Équipement : 14 hommes à 150 francs fr. 2,100 » Armement : 14 hommes à 120 francs 1,680 »	3,780 »	52,020 »
5	»	Acquisition d'objets de couchage pour les hommes nommés aux emplois nouvellement créés : 14 fournitures de couchage à 150 francs.	2,100 »	12,150 »
6	»	Acquisition de banderoles de carabine pour les hommes montés	12,500 »	»
7	»	Acquisition d'exemplaires de l'ouvrage <i>Lois pénales usuelles</i>	2,215 »	»
»	»	Armement (<i>pour mémoire</i>).	»	225,000 »
»	»	Reprise d'objets de literie en usage dans les brigades de la province de Limbourg et acquisition d'objets neufs pour assurer le service du couchage par l'État (<i>pour mémoire</i>)	»	27,450 »
		TOTAL DU CHAPITRE III. fr.	1,420,595 »	1,542,620 »
				DIMINUTION. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS	DÉPENSES	OBSERVATIONS
AUGMENTATION.	DIMINUTION.	alloués	de	
		pour l'exercice	l'exercice	
		1903	1902.	
57,565 56	"	7,008,721 99	6,519,121 62	
57,565 56	"	7,008,721 99	6,519,121 62	
57,565 56				
"	10,000 "	47,000 "	"	
"	10,000 "	47,000 "	"	
10,000 "				
154,000 "	"	1,500,000 "	1,094,893 02	
"	28,240 "	13,500 "	60,990 "	
"	10,050 "	29,550 "	"	
12,500 "	"	"	"	
2,215 "	"	"	"	
"	225,000 "	"	"	
"	27,450 "	"	"	
168,715 "	290,740 "	1,543,050 "	1,155,883 02	
122,028 "				

BUDGET DE L'EXERCICE 1905.

NUMÉROS des CHAPITRES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS demandés pour l'exercice 1905.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1904.
<i>Récapitulation.</i> 			
I.	Traitements et autres allocations et prestations	7,193,713 25	7,136,347 69
II.	Pensions et secours	35,000 »	45,000 »
III.	Dépenses exceptionnelles	1,420,595 »	1,542,620 »
ENSEMBLE. . . . fr.		8,649,308 25	8,723,967 69
DIMINUTION. . . fr.			

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS	DÉPENSES	OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.	alloués	de	
		pour l'exercice 1905	l'exercice 1902.	
57,505 56	•	7,008,721 90	6,519,121 62	
•	10,000 •	47,000 •	•	
•	122,025 •	1,545,050 •	1,155,885 02	
57,505 56	132,025 •	8,508,771 90	7,675,004 64	
74,650 44				